



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question écrite n° 71862

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'impact économique de la réorganisation de notre défense et plus particulièrement la nouvelle implantation géographique des unités. À l'heure où l'État veut imposer aux grandes entreprises nationales des plans d'aide au maintien de l'emploi dans les régions qu'elles envisagent de quitter pour raisons économiques, il semblerait judicieux d'accompagner les petites villes du secteur rural qui voient partir un régiment et tous ses emplois induits. Il lui demande si cette perspective est envisageable et si des études ont déjà été menées dans cette hypothèse.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense s'est engagé dans un vaste processus de transformation visant, d'une part, à adapter les capacités opérationnelles des armées au nouveau contexte stratégique décrit par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, d'autre part à améliorer l'efficacité de son administration dans le cadre de la réforme de l'État décidée par le Président de la République et le Premier ministre. Cette double réforme doit se traduire notamment par une réduction importante du nombre d'implantations territoriales de la défense. Afin d'aider les territoires les plus touchés par les restructurations de la défense, il a été décidé de mettre en place un dispositif d'accompagnement au profit des zones où la réduction des effectifs ou la fermeture d'implantations militaires entraîne une perte supérieure à 50 emplois directs par site. Ce dispositif tient compte, d'une part, de l'impact sur les territoires de la diminution des effectifs, d'autre part des capacités de redynamisation des bassins d'emploi concernés. Outre les aides aux entreprises et les mesures relatives aux emplois publics, qui font l'objet d'autres dispositions, le plan d'accompagnement territorial comporte deux mesures principales : les contrats de redynamisation de site de défense (CRSD), pour les sites affectés par une perte nette supérieure à 200 emplois directs et qui connaissent une grande fragilité économique et démographique ; les plans locaux de redynamisation (PLR), pour les sites ne bénéficiant pas d'un CRSD mais néanmoins impactés de manière significative par une mesure de restructuration. 320 millions d'euros sont consacrés aux mesures d'accompagnement sur la période 2009-2015, notamment à travers le fonds de restructuration de la défense. Ces sommes sont mobilisées au niveau local, sous la direction des préfets, en lien étroit avec les collectivités concernées. Pour mettre en oeuvre ce dispositif d'accompagnement, le ministère de la défense a lancé un marché à bons de commande dès le mois de juin 2008, rendu opérationnel en octobre 2008. Dans le cadre de ce marché, quatre sociétés de reconversion ont été retenues pour accompagner les territoires en CRSD pendant quarante jours, afin d'aider les acteurs locaux à la définition de projets de développement économique. Ces cabinets avaient pour mission de réaliser un diagnostic de l'emprise militaire en vue de sa réaffectation future, ainsi qu'un diagnostic territorial dans la perspective de développer des activités économiques adaptées aux zones concernées. La priorité du ministère de la défense a été dans un premier temps d'accompagner les sites programmés à être restructurés en 2009 et 2010. Néanmoins, compte tenu du succès rencontré par le dispositif et des demandes pressantes émanant des acteurs locaux, tous les sites destinés à être restructurés en 2011 et 2012 ont bénéficié de ces études en vue d'élaborer leur projet territorial de développement. Ainsi, sur les 24 CRSD programmés, 5 ont été signés en 2009 (sites de Givet, Arras, Barcelonnette, Sourdun et Briançon),

celui de Langres a été signé le 12 février dernier et 16 sont en phase de finalisation de diagnostic et de définition des priorités de développement économique. Les 2 derniers CRSD (Commercy et Brétigny-sur-Orge) seront traités dans le cadre du second marché à bons de commande, opérationnel depuis le début de l'année. Ce marché, lancé pour soutenir la dynamique impulsée localement par les préfets en impliquant les différents acteurs, prévoit en outre dix jours d'accompagnement supplémentaires en vue de réaliser l'articulation entre la partie diagnostic et la mise en oeuvre concrète des CRSD déjà traités dans la première phase, sous la forme d'une feuille de route opérationnelle du contrat de site. S'agissant des plans locaux de redynamisation, le premier PLR a été signé le 5 février dernier à Château-Chinon. Le financement de l'ensemble des projets du PLR de Château-Chinon représente au total plus de 9 millions d'euros. L'État y participe à hauteur de 3,26 millions d'euros. Les collectivités locales (3,22 millions d'euros), l'Union européenne (1,4 million) et le produit des ventes des emprises concernées financent également ce plan.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71862

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 2010, page 1853

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3644